



Rapport national sur l'enseignement supérieur

Rapport sur l'enseignement universitaire

Commission nationale pour l'UNESCO de la République bolivarienne du Venezuela alliance
avec le ministère du Pouvoir populaire pour l'enseignement universitaire

Date 30/03/2022

résumé

La République bolivarienne du Venezuela considère l'enseignement universitaire comme un bien public, un droit de l'homme et un devoir social fondamental, établi dans la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela. L'État est responsable et garant de sa mise en œuvre avec justice, qualité et pertinence, à travers les programmes académiques élaborés par les Institutions d'Enseignement Universitaire de gestion publique ou de gestion privée, qui composent le Sous-système d'Enseignement Universitaire qui constituent un ensemble très institutionnel et cognitif important pour soutenir la prise de décision visant à atteindre une vie décente et la construction de la souveraineté scientifique et technique. Cela nécessite son renforcement par son articulation et sa complémentarité avec la qualité et la pertinence en tant que concepts indissociables, puisque l'un acquiert du sens dans l'autre et inversement.

Dans le moment historique actuel, tous les domaines et toutes les formes de vie de la planète sont menacés, ce qui constitue un défi pour l'IEU, notamment au regard des valeurs fondamentales. Dans ce contexte, le développement d'une université pertinente fondée sur l'interaction et l'échange des savoirs, la revalorisation des pratiques ancestrales, des langues, des identités, l'incorporation critique de la science et de la technologie, et la confrontation des dépendances économiques, politiques et cognitives, qui contribue à la transformation scientifique et productive.

Ce rapport national, basé sur des documents institutionnels, contient une réflexion sur l'expérience vénézuélienne dans la construction du sous-système d'enseignement universitaire, intégrée par la qualité et la pertinence.

contenu _

résumé.....	1
contenu _	2
.....	3
Présentation	4
1. Situation actuelle de l'enseignement supérieur	4
1.1. Historique des taux d'inscription et de diplomation.....	6
1.2. Nombre et types d'établissements d'enseignement supérieur	8
1.3. Cadre légal et institutionnel de l'enseignement supérieur	8
1.4 Conception pédagogique et axes stratégiques de l'enseignement universitaire	10
Les défis actuels de l'enseignement supérieur	11
défi 1.....	11
défi 2.....	11
Vers 2030 et au-delà : recommandations pour l'avenir.....	11
Recommandation 1	11
Recommandation 2	11
Recommandation 3	11
Les références	12
Annexes _	13
Annexe 1.....	13

RAPPORT PAYS

**LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA CONSTRUIT UNE
ÉDUCATION UNIVERSITAIRE DE QUALITÉ ET DE PERTINENCE.**

Caracas. Venezuela. 2022

Présentation

Ce rapport a été structuré pour répondre aux directives de l'UNESCO dans le contexte de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur 2022. Il contient un examen général des principaux processus qui ont façonné l'enseignement universitaire vénézuélien (UE), réalisé par un groupe d'institutions d'enseignement supérieur. de l'Enseignement Universitaire (IEU) habilités à cette responsabilité. Ce rapport national, basé sur des documents institutionnels, contient une réflexion sur l'expérience vénézuélienne dans la construction du sous-système d'enseignement universitaire, intégrée par la qualité et la pertinence.

La République bolivarienne du Venezuela assume l'enseignement universitaire (UE) et l'éducation en général, comme un bien public, un droit de l'homme et un devoir social fondamental, établi dans la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela (CRBV, 1999). Par conséquent, l'État est responsable et garant de sa mise en œuvre avec justice, qualité et pertinence, à travers les programmes académiques élaborés par les Établissements d'Enseignement Universitaire (IEU) de gestion publique ou privée, qui composent le Sous-système d'Enseignement Universitaire (SEU).).

Sous la responsabilité de l'État et dans le cadre de l'autonomie universitaire, diverses réglementations et politiques publiques ont été élaborées, qui ont révélé la nécessité d'approfondir les critères de qualité et de pertinence qui rendent compte des atouts et du potentiel de l'enseignement universitaire dans notre pays.

Historiquement, les IEU ont apporté des contributions importantes en termes de connaissances, de qualité et de quantité de professionnels et dans la diffusion des valeurs pour la vie. De telles expériences se sont développées à travers diverses modalités et types d'institutions, dont les caractéristiques sont dues au moment historique de leur création. Au cours des dernières décennies, la croissance et l'expansion territoriale de l'IEU ont rendu possible l'inclusion de tous les diplômés du secondaire qui exigent leur incorporation à l'UES et l'insertion de leurs Institutions dans la diversité territoriale, sociale et géographique.

Les réalisations réalisées dans le Sous-système constituent un patrimoine institutionnel et cognitif très important pour soutenir la prise de décision visant à atteindre une vie décente et la construction de la souveraineté technologique et cognitive. Cela passe par son renforcement par son articulation et sa complémentarité avec la qualité et la pertinence, pour lesquelles elle développe un ensemble d'actions visant sa transformation qualitative. Cela implique de mener des recherches de différents types, niveaux et approches, à savoir : descriptives, analytiques et explicatives ; qualitatif et quantitatif, à partir de l'obtention d'informations significatives pour la prise de décision visant à améliorer la qualité. Par conséquent, il entend évaluer les avancées, les acquis et les obstacles qu'il présente pour favoriser des actions correctives qui augmentent sa pertinence économique, territoriale, pédagogique, scientifique, technologique et culturelle.

1. Situation actuelle de l'enseignement supérieur

Sur la base de notre CRBV (1999), approuvée par le peuple, des politiques visant à favoriser les transformations de l'UES sont élaborées. L'éducation, avec le travail, sont les piliers de la réalisation des objectifs de l'État démocratique et social de droit et de justice. L'éducation est reconnue comme un droit de l'homme dans des conditions et des opportunités égales d'entrée, de permanence et d'obtention de diplôme pour tous. L'autonomie universitaire acquiert statut et principe constitutionnel.

Le modèle éducatif de la RBV suppose le respect des droits humains, l'égalité et la non-discrimination et la promotion de la participation active de la société comme axe transversal.

Les politiques mises en œuvre par l'État vénézuélien pour l'UE depuis l'an 2000 ont matérialisé l'inclusion, ainsi qu'une formation complète comprise comme l'articulation des connaissances scientifiques/techniques et humanistes, historiques, environnementales et des valeurs éthiques/politiques, esthétiques et culturelles, entre autres. , à travers des programmes de formation, qui intègrent l'enseignement ou la formation, la recherche ou la création intellectuelle et la vulgarisation ou l'interaction, avec les collectivités ou avec la société. Ces politiques interdépendantes constituent une base solide pour approfondir l'amélioration de la qualité avec pertinence

L'inclusion de tous dans une UE libre et de qualité est garantie, entre autres, avec la création de nouvelles universités, de polytechniques territoriales nationales, expérimentales et spécialisées, et de la Mission Sucre, dont les plans de développement prévoient des liens directs avec sa réalité. Cela garantit l'extension et la diversification de l'UE, en élargissant la couverture nationale et en définissant un territoire social et géographique dans lequel les IEU assument de manière responsable leur responsabilité sociale, en termes de qualité et de pertinence des réponses aux besoins présents sur lesdits territoires.

Depuis 1999, des efforts soutenus ont été déployés pour créer des conditions juridiques, institutionnelles et de politique publique garantissant le droit à une UE libre et de qualité. Ainsi, en 2009, l'UNESCO a reconnu notre pays comme le deuxième avec le plus grand nombre d'inscriptions aux États-Unis, car le taux brut d'inscription à l'université au Venezuela était de 2,5 fois la moyenne de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui était de 34 %. À l'échelle mondiale, nous occupons la cinquième place avec 83 % des citoyens inscrits dans le sous-système universitaire. (Courrier de l'Orénoque, 2010)

Les éléments indiqués correspondent à un continuum entre les principes constitutionnels, la conception éducative et la politique sociale ; Ils constituent la base des politiques de formation universitaire qui concrétisent la volonté d'atteindre la qualité et la pertinence dans ce domaine, à savoir :

Qualité

- *Accès universel à l'UE.*
- *Diversification de l'offre académique.*
- *Formation des enseignants.*
- *Système d'évaluation, de supervision, d'accompagnement et d'accréditation (SESA).*
- *Amélioration des services aux étudiants.*

Pertinence

- *Offre académique avec priorité aux besoins du pays.*
- *Territorialisation de l'UE et de ses institutions.*
- *Lier la recherche universitaire aux besoins locaux, régionaux ou nationaux.*
- *Création d'unités de coordination interuniversitaires au niveau régional (CEGU).*
- *Création de réglementations pour guider et réguler la qualité de l'UE.*

La qualité et la pertinence de l'éducation s'articulent dans un tout qui acquiert un sens avec celui de l'inclusion, de la responsabilité sociale des institutions, de la diversité culturelle et de l'attention portée aux performances des élèves. C'est précisément par leur insertion dans des contextes plus larges que les IEU acquièrent du sens, puisqu'en comprenant les peuples et les communautés qui y font vivre, et en respectant leurs savoirs, ils contribueront à les résoudre. C'est ainsi que les connaissances qui y sont générées ont une valeur publique, sont

pédagogiques et contribuent au développement social, économique, culturel, politique et humain. Dès lors, qualité et pertinence sont des notions indissociables, l'une prend sens dans l'autre et inversement.

Au cours des années 2020 et 2021 en situation de pandémie, 100% des candidats aux études dans les IEU de gestion publique ont été admis, garantissant l'incorporation de 319 807 étudiants en 2020 et 302 591 en 2021. (RBV, 2022)

Le droit à l'égalité et à la non-discrimination reconnu à l'article 21 de la CRBV (1999) requiert l'adoption de mesures positives et d'actions en faveur des groupes en situation de discrimination et de vulnérabilité. Grâce à un développement législatif approfondi, la RBV garantit l'égalité et la non-discrimination, créant également des institutions qui conçoivent et exécutent des politiques publiques pour garantir ce droit. Entre 2016 et 2018, l'inscription des personnes handicapées a augmenté de 171 398 ; 1% des places attribuées via le système sont destinées aux personnes handicapées. De plus, 5 385 sont entrés comme personnel enseignant ou techniciens administratifs. En termes de parité entre les sexes, entre 2014 et 2020, 1 280 451 femmes (environ 51 %) ont été intégrées dans le sous-système d'enseignement universitaire. (RBV, 2022)

Au cours de l'année 2020, 1 231 142 étudiants de premier cycle et de troisième cycle ont reçu des bourses par le biais du système national de bourses. Les étudiants ont des soins de santé gratuits. Neuf établissements d'enseignement supérieur disposent de résidences étudiantes. La capacité totale des résidences atteint 3 189 places, bénéficiant au total à 2 059 étudiants. (RBV, 2022)

En raison de la pandémie de Covid 19 (2020-2021), le Plan Université à domicile a été créé, qui garantissait la poursuite académique à distance ou à distance de plus de 1 887 521 étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs. (MPPEU, 2021). (RBV, 2021)

Il est important de souligner qu'en 2021, notre Conseil national des universités (CNU) a approuvé le document-cadre pour le système d'évaluation, de supervision, de contrôle et d'accréditation pour l'UE (GO 42073, 2021). Cette même année, le Règlement sur les systèmes multimodaux et l'enseignement médiatisé par les technologies de l'information et de la communication (GO 42209, 2021) a été approuvé, les Conseils de gestion des universités d'État (CEGU) ont également été créés, des instruments qui viennent renforcer l'effort d'amélioration de la qualité avec pertinence. .

Les changements introduits depuis le début du mandat constitutionnel des présidents Hugo Chávez F. (1999) et Nicolás Maduro M. (2013) ont produit des transformations majeures dans l'UES, toutes visant à réaliser le droit à une éducation universitaire gratuite et de qualité avec pertinence.

1.1. Historique des taux d'inscription et de diplomation

Tableau 1. Inscriptions étudiantes 2008-2018. série historique

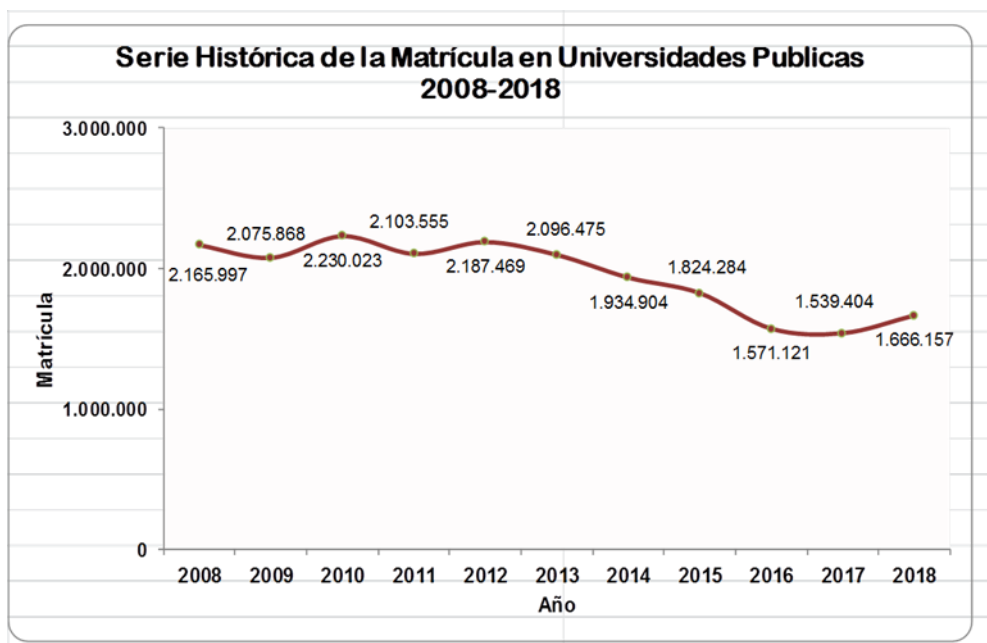
REPÚBLICA BOLIVARIANA DE VENEZUELA. SERIE HISTÓRICA DE LA MATRÍCULA EN UNIVERSIDADES PÚBLICAS, 2008-2018

Año	Matrícula
2008	2.165.997
2009	2.075.868
2010	2.230.023
2011	2.103.555
2012	2.187.469
2013	2.096.475
2014	1.934.904
2015	1.824.284
2016	1.571.121
2017	1.539.404
2018	1.666.157

Fuente: Departamento de Estadística - Unidad de Apoyo. CNU-OPUSU

Cuadro elaborado por el Departamento de Estadística. CNU - OPUSU.

Grafico 1



Les chiffres présentés (tableau 1 et graphique 1) expriment l'effet de la politique d'universalisation que le gouvernement bolivarien a mis en place en matière d'enseignement universitaire, sur la base du principe constitutionnel d'inclusion et du droit à l'éducation. Une augmentation soutenue peut être observée jusqu'en 2013. Par la suite, une légère diminution s'est amorcée qui s'explique par l'effet de la Mission Sucre, qui a inclus et diplômé un certain nombre d'étudiants qui n'avaient pas eu accès à l'éducation, pour laquelle ils ne demandaient plus entrée. D'autre part, à partir de 2014, une nouvelle période d'instabilité politique a commencé, dont l'un des foyers était les étudiants. Cette situation est aggravée par des mesures coercitives unilatérales, qui ont affecté la migration des étudiants.

1.2. Nombre et types d'établissements d'enseignement supérieur

Pour l'année 2022, la République bolivarienne du Venezuela, a:

Type d'établissement d'enseignement universitaire	Total
Universités non expérimentales	05
Universités expérimentales	22
Universités polytechniques territoriales	30
Universités spécialisées	12
Universités privées de gestion	26
Universités par accords internationaux	03
Total des universités	98
Instituts et collèges universitaires	68
Instituts d'études supérieures agréés pour les études de troisième cycle	19
ISU total	185

La source. Conseil national des universités. 2022

1.3. Cadre légal et institutionnel de l'enseignement supérieur

La législation nationale

La Constitution de la République bolivarienne du Venezuela (CRBV), dans son article 3, établit que l'éducation est un processus fondamental pour que la République atteigne ses objectifs. Par conséquent, les Institutions de l'État compétentes en matière d'éducation sont chargées de générer des stratégies orientées vers ces finalités, développées dans les articles 102, 103, 104, 105 et 106.

Selon la Magna Carta, l'éducation est un droit humain et un devoir social fondamental, elle est démocratique, gratuite et obligatoire jusqu'au diplôme universitaire ; l'État l'assume comme une fonction indéclinable et d'un intérêt maximum à tous ses niveaux et modalités, et comme un instrument de connaissance scientifique, humaniste et technologique au service de la société. De même, l'éducation est considérée dans le texte constitutionnel comme un droit, consubstantiel aux valeurs de l'identité nationale et à une vision latino-américaine et universelle.

Le texte constitutionnel consacre le droit de toute personne à une éducation complète de qualité, permanente, dans des conditions et des chances égales, sans autres limitations que celles découlant de ses aptitudes, de sa vocation et de ses aspirations, pour garantir ce droit, l'État créera et maintiendra des institutions et des services suffisamment dotés pour assurer l'accès, la permanence et l'achèvement dans le système éducatif.

Le cadre constitutionnel permet à l'État d'accorder à toute personne physique ou morale, sur justification de sa capacité, lorsqu'elle se conforme en permanence aux exigences éthiques, académiques, scientifiques, économiques, infrastructurelles et autres fixées par la loi, la possibilité de fonder et de maintenir des établissements d'enseignement privé institutions, sous le strict contrôle et la surveillance de l'Etat, acceptation préalable de celui-ci.

C'est aussi au CRBV que l'autonomie universitaire a été consacrée pour la première fois (art 109). De même, dans l'article 110, l'intérêt public pour la science, la technologie et l'innovation est rendu explicite, pour lequel l'intégralité de la SEU est incorporée dans la loi organique de la science, de la technologie et de l'innovation (2001, 2005, 2010).

Dans la Loi Organique de l'Éducation, Chapitre I, Dispositions Fondamentales », nous trouvons dans son Article 15, Chiffres 1 à 9, les différentes expressions de l'éducation qui peuvent être suivies par le SESA ; De même, au chapitre IV, « De la formation et de la carrière d'enseignant », l'article 42 définit la relation de travail. En ce qui concerne le chapitre V, « Administration et régime de l'éducation », les articles 43 à 48 définissent les éléments fondamentaux de l'éducation dans son exécution : encadrement pédagogique, évaluation pédagogique, évaluation institutionnelle, certificats et diplômes, équivalences et reconnaissance des études effectuées à l'étranger.

Dans notre système juridique préconstitutionnel actuel, nous trouvons des dispositions dans la loi sur les universités, concernant la fonction de direction de l'université, sa création, son organisation, son fonctionnement et sa coordination avec l'exécutif national et son évaluation, sa supervision, sa continuité, sa modification ou sa suppression sont délégués au Conseil National des Universités (CNU), à l'Office de Planification du Secteur Universitaire (OPUSU) et au Secrétariat Permanent (SP) attribue un ensemble de fonctions parmi lesquelles cette initiative SESA s'inscrit.

L'Organe directeur de l'enseignement universitaire exige que les établissements d'enseignement universitaire (IEU) respectent les orientations politiques, éducatives, philosophiques, humanistes, scientifiques, technologiques, artistiques et culturelles requises dans la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, la loi organique de l'éducation, la loi sur les universités et la loi sur la science, la technologie et l'innovation, entre autres.

Afin de se conformer au mandat légal, le Système d'Évaluation, de Supervision, d'Accompagnement et d'Accréditation (SESA) des Établissements d'Enseignement Universitaire (IEU) est créé, dans une vision plus détaillée que celle prévue par la Loi des Universités de 1970, Partielle Réformes, Décrets et Règlements.

Accords et résolutions des réunions et des organisations internationales.

La Constitution de la République bolivarienne du Venezuela établit des dispositions sur l'éducation, y compris l'enseignement universitaire jusqu'au premier cycle, qui coïncident avec les accords et résolutions émanant d'organisations internationales et donnent une perspective globale au droit à l'éducation, auquel nous souscrivons, entre autres :

- Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, Thaïlande, 1990),*
- Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur au 21e siècle : vision et action. Unesco, 1998.*
- Réunion des ministres de l'éducation du MERCOSUR (1992).*
- Conférence régionale sur l'enseignement supérieur pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CRES, 2008), Carthagène, Colombie.*
- Deuxième Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (UNESCO, 2009)*
- Agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 4, qui constitue la synthèse des aspirations de l'éducation, « garantir une éducation inclusive, équitable et de qualité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ». (Cadre d'action Éducation 2030).*

Sommet académique et de la connaissance CELAC-UE, le 10-5-6-2017, tenu à San Salvador, El Salvador, la communauté académique s'y est réunie, dans l'accord n ° 6 stipule "Encourager et accompagner la création d'un cadre de collaboration entre les systèmes nationaux et régionaux d'évaluation, d'assurance qualité et d'accréditation de l'enseignement supérieur de la CELAC-UE avec la participation des universités, comme base pour favoriser la mobilité académique et la reconnaissance des périodes d'études et des diplômes, et pour internationaliser les processus et les systèmes de qualité dans les deux régions ». (CELAC-UE, 2017)

De même, il faut mentionner les Sommets ibéro-américains de l'éducation, qui sont des expériences de développement de 1988 à nos jours.

1.4 Conception pédagogique et axes stratégiques de l'enseignement universitaire

L'éducation a une condition politique sans équivoque en raison du caractère de bien public indéclinable, d'être un facteur stratégique pour la souveraineté de nos nations, un lieu d'exercice de la démocratie participative, un espace de formation éthique, politique, esthétique, culturelle, scientifique et, aussi, professionnel des peuples, et comme construction sociale qui confère le pouvoir. Elle se nourrit et se transforme en interaction avec les communautés et les peuples dont les savoirs, articulés à ceux générés et recréés sur les campus universitaires, lui confèrent une pertinence.

La formation intégrale est un processus complexe et inachevé dont le but est de forger des valeurs éthiques, politiques, culturelles, esthétiques, environnementales et humaines comme fondement de connaissances scientifiques et techniques visant à contribuer à la compréhension de l'unité de l'humain dans sa diversité. ; à la complexité et à l'incertitude qui caractérisent le monde actuel, au développement des forces pour faire face à toutes les formes de domination et d'exclusion, pour reconnaître les autres et accepter leurs différences ; assumer l'exercice d'une citoyenneté démocratique et participative ; apprécier les expressions culturelles et les croyances; comprendre et valoriser l'histoire passée et présente ; apprendre à contextualiser les processus sociaux, éducatifs, politiques, économiques, culturels et environnementaux ; développer la créativité, l'imagination, la sensibilité et la capacité de jouissance esthétique, par la connaissance des arts, du sport dans leurs diverses expressions. Bref, une formation pour la décolonisation cognitive et culturelle du peuple vénézuélien. La formation universitaire désigne également un ensemble de connaissances et de pratiques visant à développer l'esprit critique et la prise de conscience des implications éthiques, politiques, sociales, économiques et culturelles des pratiques professionnelles, scientifiques et techniques. Le concept de formation complète comprend la création de connaissances, par la systématisation et la recherche, et un accompagnement guidé dans le travail de lien social dans des espaces extérieurs au campus universitaire. (SESA, 2021)

L'État vénézuélien, selon les principes du CRBV, développe le programme universitaire sur la base des axes stratégiques suivants, qui sont développés dans le document-cadre SESA (MPPEU-CNU, 2021):

Libérer l'éducation pour l'indépendance, la souveraineté et la décolonisation.

Éducation pour la démocratie et la participation.

Éducation pour le pouvoir vénézuélien et le travail productif.

Éducation pour l'inclusion sociale, culturelle et de genre.

Éducation pour une formation complète.

Éducation pour garantir le développement, l'innovation, l'accès démocratique et l'utilisation rationnelle des technologies encadrées dans les systèmes multimodaux.

Éducation à la créativité culturelle et scientifique et conscience critique de la société.

Éducation à la solidarité nationale et internationale.

Une éducation avec une conscience planétaire.

Éducation à l'éthique de la vie et de la paix.

L'éducation pour contribuer au développement d'une nouvelle géopolitique internationale.

Les défis actuels de l'enseignement supérieur

défi 1

Dans le moment historique actuel, tous les domaines et toutes les formes de vie de la planète sont menacés, ce qui constitue un grand défi pour l'IEU, notamment au regard des valeurs fondamentales dans une société. Dans ce contexte, le développement d'une université pertinente basée sur l'interaction et l'échange des savoirs, sur la revalorisation des pratiques ancestrales, des langues, des identités, sur l'incorporation critique des technologies, et sur la confrontation des dépendances économiques, politiques et cognitives, qui contribue à la transformation scientifique et productive.

défi 2

L'enseignement universitaire de qualité et de pertinence pose de grands défis à l'IEU en ce qui concerne sa responsabilité envers la société vénézuélienne en termes de contribution à la compréhension de ses principaux problèmes, à la construction de propositions de solutions pertinentes et à la participation coresponsable de la communauté universitaire dans un esprit de coopération solidaire.

défi 3

C'est un défi en soi, la compréhension de la complexité qu'implique le processus de transformation universitaire ; son époque et ses réalisations ont été liées aux avancées du processus politique, économique, social et culturel en cours.

Vers 2030 et au-delà : recommandations pour l'avenir

Recommandation 1

Veiller à ce que l'éthique de la vie et la responsabilité auprès des générations futures soient assumées par ces Institutions, dans leurs missions fondamentales de formation et de création de connaissances, en interaction avec la société, pour renforcer leur capacité à préserver la vie de tous et chacun de ses membres, la nature et la planète, favorisant la coopération, la solidarité et la créativité pour aider à créer des modes de vie solidaires.

Recommandation 2

Développer des modèles de travail éducatifs basés sur la coopération, l'échange et la solidarité à travers la formation de réseaux interinstitutionnels plus robustes qui permettent un renforcement mutuel.

Recommandation 3

Repenser les objectifs de l'UNESCO en termes de garantie de processus et de dialogues participatifs qui tiennent compte des diverses réalités de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Les références

CELAC-UE (2017). Sommet académique et de la connaissance. Déclaration. 5 et 6-10-2017, San Salvador, El Salvador.

Conférence régionale sur l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (2008). Déclaration.

Constitution de la République bolivarienne du Venezuela, Journal officiel n° 36 860, 30-12-99

Diario Correo de l'Orénoque (2010). Sur <http://www.correodelorinoco.gob.ve/venezuela-es-Segundo-pais-mayor-matricula-universitaria-america-latina/>

Loi organique de l'éducation (2009). Journal officiel n° 5 929.

Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Enseignement Universitaire. Journal officiel 42073 (2021). Gazette officielle. Document Cadre du Système d'Evaluation, de Supervision, d'Accompagnement et d'Accréditation. SESA. République bolivarienne du Venezuela.

Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Enseignement Universitaire (2021). Conseil national des universités. Journal officiel 42209. Règlement sur les systèmes multimodaux et l'éducation par le biais des technologies de l'information et de la communication. République bolivarienne du Venezuela.

Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Enseignement Universitaire (2021). Conseil national des universités. Journal officiel 42209. Règlement sur les systèmes multimodaux et l'éducation par le biais des technologies de l'information et de la communication. République bolivarienne du Venezuela.

Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Enseignement Universitaire (2021). Rapport de gestion. Ministère du Pouvoir Populaire pour l'Enseignement Universitaire (2021). Données Département des statistiques - Unité d'appui. CNU-OPUS

Organisation des États ibéro-américains (2020). I Réunion des Ministres, Ministres et Hautes Autorités de l'Enseignement Supérieur.

Présidence de la République bolivarienne du Venezuela (2007) : Plan de la Patria : Troisième plan socialiste pour le développement économique et social de la nation vénézuélienne. Projet national Simón Bolívar, 2013-2020.

Présidence de la République (2009). Journal officiel n° 39 148. Décret créant la Mission Alma Mater, n° 6650.

Présidence de la République bolivarienne du Venezuela (s/f), Caracas. Disponible sur <http://repositorio.mpd.gob.ve/20/>

République bolivarienne du Venezuela (2022). Conseil des droits de l'homme. Groupe de travail sur l'examen périodique universel. Rapport national soumis en application du paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme. 40e séance.

Annexes _

Annexe 1

Institutionnalité de l'enseignement universitaire en République Bolivarienne du Venezuela

